

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
TROYES
18, Rue DES GAYETTES
10026 TROYES CEDEX

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Allan SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre courrier du 04 mars 2026 concernant votre cliente
demande à bénéficier d'une exonération pour une amende forfaitaire

dans lequel elle

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR
DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14
§1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____ au point kilométrique _____
dans le sens _____ verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____ par procès
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____, retenue de _____ pour une vitesse
autorisée de _____

J'ai le plaisir de vous informer que le ministère public renonce à l'exercice des poursuites.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à TROYES CEDEX, le 04/08/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

